

PORTÉ-POMMADES SOLUBLE DE DUBOC

Ancien interne des hôpitaux de Paris.

SYSTÈME BRÉVETÉ

Pour l'application des Pommades médicamenteuses dans les conduits naturels.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS 1875.

Avant d'entrer dans de plus amples détails, nous dirons dès maintenant que ce n'est point un médicament nouveau que nous avons l'honneur de soumettre à l'appréciation du Jury médical, mais comme l'indique le titre, un système qui permet l'application de *pommades médicamenteuses* dans les *conduits naturels*.

Ce système, que nous désignons sous le nom de *Porte-Pommades soluble*, consiste en un étui flexible et très-mince, formé de gomme, de grénétine et de glycérine. Sa forme varie suivant le conduit destiné à le recevoir, et il prend les dénominations de : *Bougie* pour l'*urètre* et l'*utérus* ; *d'Ovule* pour le *vagin* ; et de *Suppositoire* pour le *rectum*. Cet étui ainsi préparé reçoit dans son entier ou dans une partie seulement, la pommade désignée par le médecin et dont la formule peut varier suivant l'affection qu'il est appelé à guérir.

Nous n'insisterons point sur la *nécessité* de porter des *pommades médicamenteuses* dans les *conduits naturels* ; elle est reconnue depuis longtemps par tous les praticiens et suffisamment démontrée par les nombreux essais qui ont été inutilement tentés avant nous. Du reste, voici comment s'exprimait à ce sujet le *Mouvement médical* du 29 janvier 1876 :

« Porter sur les plaies des muqueuses ou sur leurs parties enflammées un pansement approprié comme on l'applique sur les plaies externes, est une idée aussi vieille que l'art de guérir ; mais, cette idée, excellente en elle-même puisqu'elle n'a cessé un instant de s'imposer à l'esprit du monde médical, n'avait pas jusqu'ici trouvé son mode d'application que nous devons à M. Duboc, pharmacien à Gournay, qui, le premier, a réalisé ce progrès avec un succès qui ne laisse rien à désirer.

« Afin de bien mettre en lumière ce qui sépare son invention de ses analogues, nous dirons un mot des essais tentés précédemment et qui, bien que marquant déjà un progrès sensible dans le traitement de la blennorrhagie, n'ont rien de commun avec celle qui nous occupe.

« En effet, laissant de côté les porte-caustiques chirurgicaux qui ne s'appliquent qu'à des cas spéciaux et par la main exercée du chirurgien, nous arrivons aux bougies formées d'une masse de gélatine, de gomme et de glycérine. Mais il suffit d'avoir recours une fois à ce moyen pour en voir le côté peu pratique : 12 heures après leur introduction, leur dissolution n'étant pas complète, il y a là une cause inévitable d'irritation.

« Quant aux bougies formées d'une ficelle ou d'une mèche enduite d'une couche gélatineuse dans laquelle on a introduit le médicament actif, il n'est pas besoin d'insister pour démontrer que le remède est pire que le mal, car même en admettant que leur dissolution s'effectue dans un temps assez court, elles laissent dans l'urètre un corps étranger dont l'extraction est pénible et dangereuse — de là ulcération et rétrécissement. Ces deux derniers essais étant ceux qui aient commencé à marquer un progrès sensible dans le traitement des blennorrhagies, nous n'insisterons pas sur tous les moyens inventés dans ce but et qui ont été tour à tour essayés et justement abandonnés, — nous passerons immédiatement à celui qui fait l'objet de notre étude.

« M. Duboc. se bâtant sur la propriété qu'ont les corps gras de maintenir à la surface des téguments des substances diverses, tantôt dissoutes, tantôt divisées dans leur masse, et connaissant d'ailleurs les essais tentés en vain pour l'application des pommades dans les conduits malades, ce qui en a fait jusqu'à présent rejeter l'emploi dans la plupart des cas où leur action eût pu être souveraine, a dirigé ses recherches vers ce point. En effet, ces médicaments, d'un emploi facile lorsqu'il s'agit de recouvrir des

surfaces planes ou des plaies, qui, malgré leur profondeur, présentent une certaine ouverture, deviennent impossible à appliquer, quand il faut les faire pénétrer dans des cavités naturelles telles que l'urètre, le vagin, l'utérus, etc.

« S'appuyant de ce qui précède, et encouragé dans ses premiers essais par les indications de M. le docteur Duval, M. Duboc a réalisé, pour l'application des POMMADES MÉDICAMENTEUSES dans les cas de blennorrhagie, de blennorrhée surtout, un moyen aussi heureux que pratique. (*)

« Par un procédé qui lui est propre, M. Duboc fabrique des ÉTUIS GÉLATINEUX solubles et très-minces, d'une longueur qui varie de cinq à vingt centimètres et d'un diamètre de deux à quatre millimètres. Ces étuis, qui sont de forme cylindrique et ont une extrémité olivaire, sont remplis d'une pommade appropriée suivant le cas et fermés par l'autre extrémité au moyen d'une petite capsule inerte par elle-même, et qui n'a pour but que d'empêcher l'écoulement de la pommade à l'extérieur. Ces bougies, ainsi faites, sont très-flexibles et prennent la forme de la cavité dans lesquelles on les a introduites par leur extrémité olivaire, en ayant eu soin de les plonger préalablement dans l'eau au moment de leur introduction. Elles fondent entièrement en quelques minutes (8 à 12 minutes) et laissent dans le canal, dont elles dilatent les parois, outre le médicament dont elles étaient chargées, un enduit onctueux qui le préserve du contact irritant des urines et du muco-pus. Au gré du médecin, et suivant le cas, M. Duboc incorpore dans ses pommades de l'extrait de **belladone**, d'**opium**, de **ratanbin**, de **cachou**, etc., du **sulfate de zinc**, de **cuivre**, du **nitrate d'argent**, de **blamuth**, du **perchlorure de fer**, de l'**iodure de potassium**, de **plomb**, de **mercure**, de l'**iodoforme**, du **chloral**, de l'**acide tannique**, **phénique**, etc.; etc., et fabrique également, avec ces différentes pommades, des ovules pour le vagin et des suppositoires pour le rectum.

« Nous croyons donc qu'il n'est point nécessaire d'insister sur les services réels que l'invention de M. Duboc est appelée à rendre dans le traitement des affections sexuelles de l'homme et de la femme, et dans les maladies du rectum, puisque le remède porté directement sur le mal ne peut amener aucune ulcération, ni rétrécissement. »

(*) D^r Filleau.